



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 - 95727 ROISSY CDG cedex

Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr

www.unac.asso.fr

Ref. : LDS12-07-100-FM

AIR FRANCE
Madame Martine SELEZNEFF
DRH
45 rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 26 juillet 2012

Madame la Directrice,

Même si le projet d'accord collectif 2013/2015 est encore à signature officiellement, la Direction doit prendre acte que les adhérents de deux syndicats sur trois s'opposent à cette signature et que par conséquent le projet ne sera signé par aucun syndicat représentatif du PNC.

Comme notre syndicat ne peut accepter que les conditions d'emploi et de rémunération des PNC soient déterminées de façon réglementaire par la Direction, et qu'il soit mis ainsi un terme à 14 ans de politique contractuelle à Air France, nous vous demandons d'ouvrir au plus vite un nouveau cycle de négociation. L'objectif étant de trouver un nouvel accord qui protège les PNC au moins jusqu'en 2015.

Vous connaissez l'attachement de l'UNAC à la politique contractuelle que nous avons mise en place à Air France en 1999 après plusieurs années de régime réglementaire et plusieurs années de conflits sociaux que l'UNAC a dû organiser avec constance.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Vice Présidente

Flore ARRIGHI

